

La bourse Conciliation famille-études

Qu'est-ce que la bourse Conciliation famille-études ?

La bourse Conciliation famille-études, d'une valeur de 500 \$, souligne le mérite d'une étudiante ou d'un étudiant qui est également un parent et qui réussit à maintenir un parcours scolaire caractérisé par la réussite, et ce, dans l'ensemble de ses cours et de ses activités parascolaires durant toute la durée de son séjour dans notre institution.

Cette bourse, instaurée en 2015, a été créée par le comité féministe du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Victoriaville.

Critères de sélection :

- doit être inscrite ou inscrit au Cégep de Victoriaville au secteur régulier (DEC, DEP ou AEC) ou à la formation continue, à temps partiel ou à temps plein et ce, depuis l'automne;
- doit faire preuve d'une persévérance scolaire hors du commun ;
- doit offrir une qualité de présentation et une richesse du contenu dans sa lettre présentant sa situation familiale et scolaire.

Joindre à votre dossier de candidature :

- une copie du dernier bulletin d'études collégiales émis par le Cégep de Victoriaville ;
- une lettre de 350 à 500 mots présentant sa situation familiale et scolaire ;
- un formulaire de recommandation rempli par un membre du personnel du Cégep (personnel enseignant ou non) attestant, entre autres, de sa réussite scolaire. Pour ce faire, transmettez à la personne de votre choix le numéro de 8 chiffres qui vous sera donné à la fin de votre inscription.

Pour information : M^{me} Joann Hamel, local E-102b, poste tél. 2402